

12/07/2019 : les préconisations des spécialistes du bâti ancien »

Strasbourg, le 12 juillet 2019

MADAME DANIELLE DAMBACH
MAIRE DE SCHILTIGHEIM

Objet : Protection de la maison du Dinghof contre les intempéries

Les spécialistes signataires:

Mme Brigitte Parent, conservatrice en chef honoraire du Patrimoine ;
Mr Denis Elbel, vice-président de l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA) ;
Mr Olivier Haegel, chargé de recherches au Service de l'Inventaire du Grand Est ;
Mr Jean-Claude Kuhn, fondateur du Parc de la maison alsacienne de Reichstett ;
Mr Klaus Nohlen, historien de l'architecture ;
Mr Jean-Jacques Schwien, président de la SCMHA.

Madame la Maire,

J'ai l'honneur de vous faire part des conclusions auxquelles nous avons abouti à suite de la réunion de travail organisée par l'association des Riverains du Dinghof le 4 juillet dernier, à laquelle vous-même ainsi que Mme Sylvie Zorn et Mr Benoît Steffanus avez pris part.

Plusieurs solutions pouvaient être envisagées, mais nous préconisons de façon préférentielle la solution de la bâche sur la toiture.

Cette solution nécessite le détuilage de la toiture au moyen d'une nacelle, ce qui réduira considérablement la pression exercée sur des chevrons en partie rompus. Elle permettra également la fixation par un lattis extérieur, vissé sur les chevrons pour éviter la prise au vent. A l'emplacement des chevrons manquants ou trop fragiles, il faudra évidemment compléter la structure de façon provisoire.

La bâche elle-même devra être de très bonne qualité pour résister aux coups de vent mais également à la dégradation trop rapide par les UV. Une bâche armée, doublée de surcroît, semblerait être la meilleure solution au vu de son rapport qualité/prix. Nous joignons un croquis de travail pour visualiser l'opération. Cette solution, il va de soi, n'est pas pérenne.

Elle doit être mise en place au plus tard en septembre, pour protéger le bâtiment des premières pluies régulières de l'automne. Sa durée de vie est

aussi relativement courte, deux ans au maximum. Pour cette première phase de l'opération, nos conseils seraient sans doute superflus mais il est évident que, le cas échéant, c'est avec plaisir que nous répondrions aux questions qui pourraient se poser.

Nous proposons également notre aide pour la suite de l'opération. Dès lors que la situation juridique sera réglée, nous pourrions prendre en charge la partie technique de la restauration du bâtiment in situ. L'équipe technique du Parc de la maison alsacienne et son charpentier en réaliseraient l'essentiel, en collaboration avec l'association des riverains du Dinghof. De ce fait, l'opération deviendrait aussi – sur le terrain – une action de préservation du patrimoine schilickois par les habitants du lieu.

Avec notre considération,

Président de la SCMHA

Siège social – Palais Rohan – 2, place du Château – 67000 STRASBOURG – Tél. 03 88 35 94 62

Courriel : scmha@orange.fr – Site internet : www.schma.fr